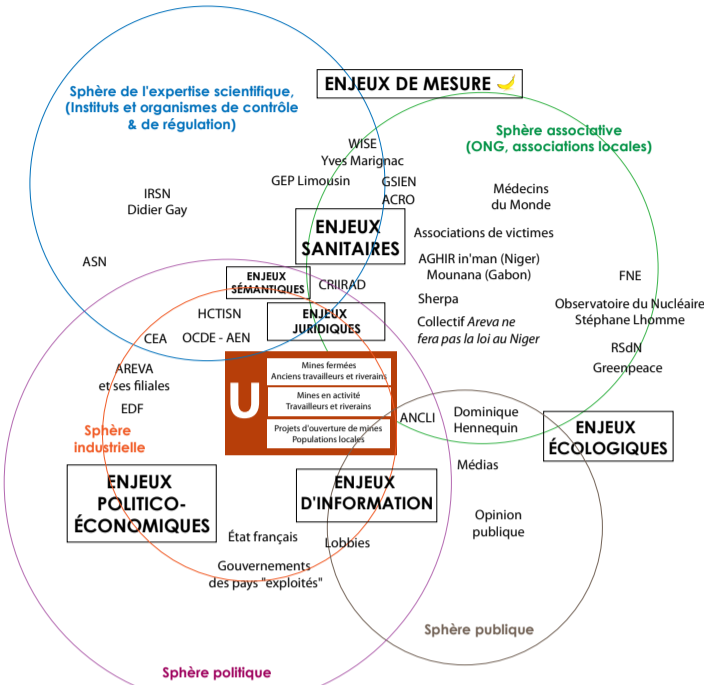


L'industrie française de l'extraction de l'uranium: quelles conséquences sanitaires?

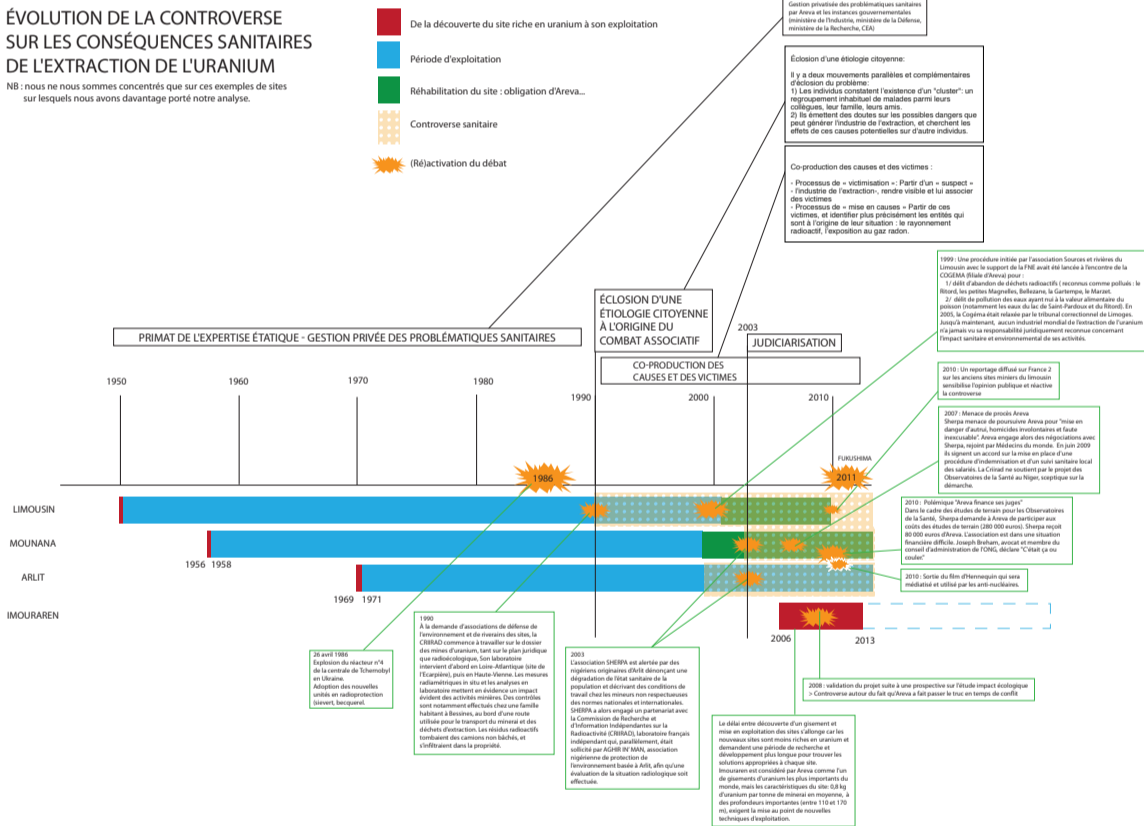
Les acteurs de la controverse



L'évolution de la controverse

ÉVOLUTION DE LA CONTROVERSE SUR LES CONSÉQUENCES SANITAIRES DE L'EXTRACTION DE L'URANIUM

NB : nous ne nous sommes concentrés que sur ces exemples de sites sur lesquels nous avons davantage porté notre analyse.



La sous-controverse sur les doses de référence

Tendance d'un abaissement des doses de référence Valeur Sievert/an

10 μSv^*
(= 0,01 mSv)

0,3 mSv

1 mSv

20 mSv

10 microsieverts (μSv), c'est la dose de référence dans le calcul des **taux d'exemption**: taux au niveau duquel on commence à tenir compte de la radioactivité des matériaux ou pas (certains matériaux de construction comme la laine de verre sont radioactifs par exemple)

Valeur de référence intermédiaire utilisée par l'IRSN dans le calcul de l'exposition induite par des activités isolées. Afin qu'une fois additionnées ces activités ne dépassent pas la limite réglementaire de 1 mSv.

1 millisievert (mSv), c'est la limite réglementaire de la **radioactivité ajoutée** pour le citoyen lambda.

20 millisievert (mSv), c'est la limite réglementaire de la **radioactivité ajoutée** pour le travailleur du nucléaire.

Associatifs, et experts comme la Criirad, le CERI

Instituts de radioprotection

Industriels

La diversité des pratiques en matière de valeurs-étalons donne lieu à une sous-controverse sur les taux de références de l'exposition à la radioactivité ajoutée dite « acceptable ». On peut même préciser que c'est la décomposition de chaque source de radioactivité en mesures individuelles associables qui tend à tirer les valeurs de référence vers le bas. L'IRSN s'intéresse à chacune des substances séparément, ce qui produit des valeurs de référence moindres, dont se saisissent les industriels.

0,1 mSv et 5 mSv: Le CERI se place en faveur de l'abaissement d'un facteur 10 en ce qui concerne l'exposition aux rayonnements ionisants pour la population générale (0,1 millisievert au lieu de 1 millisievert) et d'un facteur 4 pour les travailleurs (5mSv au lieu de 20mSv) en dose moyenne annuelle.

*1 microsievert (μSv) = 0,001 millisievert (mSv)